

CONSEILS PRATIQUES

Le matériel

- Utiliser des gants ménagers **pour le ménage, la vaisselle, le nettoyage du réfrigérateur, ...** (fourni par l'utilisateur)
- Utiliser des gants jetables pour **les aides à la toilette ou autres actes d'hygiène** (fourni par l'Association)
- Utiliser un aspirateur en bon état de marche, maniable, avec un manche télescopique et facilement accessible
- Adopter le **balai à franges** à manche télescopique, ou autre système équivalent.
- Utiliser du matériel en bon état au domicile afin d'éviter tout risque de blessure, de chute, d'électrocution, ...
- Utiliser **obligatoirement un équipement stable** et sécurisé type **marchepied** ou **escabeau** (3 marches maximum avec barre de maintien) pour les rares travaux en hauteur (afin de travailler à hauteur de poitrine)
- Privilégier une poubelle **avec couvercle, pédale** et sac adapté.
- **Ne pas se servir de matériel défectueux** (prises électriques, appareils ménagers, ...) et le signaler immédiatement à l'Association.
- **Ne pas monter sur les plans de travail**, meubles, chaises ou tabourets pour effectuer les travaux ménagers
- Le matériel doit être **rangé propre** après chaque utilisation.

Les produits

Utiliser des produits d'entretien adaptés liquide vaisselle, crème à récurer, vinaigre blanc, Gel W.C., désinfectant (en gel de préférence).

- **Ne pas mélanger les produits**
- **Ne pas utiliser l'alcool à brûler, l'ammoniaque et autres produits dangereux.**



Les courses

- Faire la liste des courses avec l'utilisateur (si possible)
- Remplir le classeur de dépenses
- Lorsque l'utilisateur remet l'argent, l'intervenant(e) doit vérifier et noter la somme donnée

Au retour des courses, il/elle doit **remettre le(s) ticket(s)** de caisse et **compter le restant de l'argent** avec l'utilisateur, puis noter la somme dans le classeur de dépenses.

+ **Faire les courses en prenant soin de ne pas surcharger les sacs :**

- > Pour les achats courant, un caddie c'est pratique !
- > Pour les courses importantes, recourir à la livraison à domicile

- **Ne pas porter des charges lourdes** (pack d'eau...)
- **Ne pas faire les courses en dehors des heures d'interventions**
- **Ne pas avancer l'argent des courses pour l'utilisateur**



LES INTERDITS

- **Déplacer des meubles volumineux** (réfrigérateur, gazinière...).
- **Nettoyer les volets, stores, murs et plafonds**
- **Nettoyer les dépendances** (grenier, cave, garage, ...) **et les terrasses et balcons**
- **Utiliser la carte bancaire, en connaître le code** (hors carte de retrait à montant limité après autorisation du responsable hiérarchique) **ou disposer d'une procuration sur le compte de l'utilisateur.**
- **Nettoyer les vitres hors hauteur d'homme** (ne pas se pencher à l'extérieur)
- **Transporter l'utilisateur dans son véhicule personnel**
- **Retourner seul(e) les matelas**
- **Déjeuner chez l'utilisateur** (sauf accord de l'Association)



CODE DE LA ROUTE DES INTERVENTIONS

À l'attention des usagers
& intervenant.e.s à domicile



AU DÉBUT DE L'INTERVENTION

- Se mettre en **tenue de travail** (chaussures adaptées)
- Se laver les mains **en arrivant**
- Avoir lu préalablement la **fiche mission** dans le cas d'une 1^{re} intervention ou d'une mise à jour
- Consulter le **classeur de transmission**
- **Échanger** avec l'utilisateur sur le déroulement de l'intervention.

Pendant les interventions, les intervenant(e)s doivent faire preuve en toutes circonstances de :

+ Ponctualité

- Respecter les **horaires du planning**
- Respecter la **durée des interventions**

+ Respect / honnêteté

- **Appliquer les règles de savoir-vivre et de politesse** : sonner ou frapper avant d'entrer, ne pas tutoyer, s'interdire toute familiarité, ne pas utiliser un téléphone durant l'intervention à des fins personnelles...
- **Le respect mutuel** entre usagers et intervenants est de règle
- **Préserver l'autonomie** de la personne en prenant appui sur son savoir-faire
- Travailler de manière **honnête et intègre**
- Ne pas accepter les **cadeaux, dons** (argent, biens, objets, ...)

+ Discrétion et secret professionnel

- Ne pas parler de sa **vie privée, de ses problèmes personnels**
- **Être pondéré(e)** dans ses propos et ses attitudes
- Ne pas communiquer son **numéro de téléphone personnel**
- Respecter le **secret professionnel**

+ Écoute et patience

- Avoir une attitude **rassurante, compréhensive et bienveillante**

LES PRESTATIONS À DOMICILE... UN RÔLE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR SOUTENIR LE DOMICILE

Les limites de l'aide à la personne

Tout ce qui relève de la **compétence médicale** ou **paramédicale** (médecin, infirmière, aide-soignante).

Par exemple :

- > Mettre des bas de contention
- > Mettre des gouttes dans les yeux
- > Passer de la pommade
- > Donner des médicaments
- > Couper les ongles
- > Panser des plaies...

Toutes les activités se font avec la participation autant que possible de la personne.

Si l'utilisateur n'ouvre pas sa porte (que ce soit en raison d'une incapacité ou en cas d'absence), l'intervenant(e) doit **prévenir immédiatement et obligatoirement le service.**

En cas de problème ou d'incertitude, votre responsable de secteur est à votre écoute, n'hésitez pas à la contacter.



LES PRESTATIONS À DOMICILE EN FONCTION DE LA SITUATION ET DES BESOINS

Aide aux tâches ménagères

- **Entretien courant du logement** (sols, vaisselle, poussière, sanitaires, ...)
- **Gestion du linge** (lessive du petit linge, repassage, rangement, petite couture, ...)

- Courses de **proximité**
- **Rangement, organisation** du logement

L'intervenant(e) définit, en concertation avec l'utilisateur, la priorité des tâches ménagères. Il/elle sait évaluer les besoins et le temps nécessaire à leurs réalisations.



Aide à la personne

Selon la situation, aide à la confection des repas ou préparation complète, en respectant le régime alimentaire de la personne aidée.

Point de vigilance : entretien du réfrigérateur et vérification des dates de péremption des produits.

- Aide à la **prise de repas** (sauf si risque notifié de fausse route), en tenant compte des horaires souhaités par la personne
- Aide à la **toilette** (sans prescription médicale)
- Aide aux **démarches administratives simples** (aide à la compréhension, à la rédaction d'un courrier, d'une feuille de soins, ...)
- Aide à la **mobilisation** (transferts, habillage, ...) et aux déplacements intérieurs et extérieurs
- Vérification de la **prise du traitement**
- Participation à la **vie sociale et relationnelle**

